

Fédération Sportive & Gymnique du Travail

Commission de Cyclisme d'Alsace

PUBLICATION DE COURSE

Date de l'épreuve: 09 Novembre 2019

Lieu: Stade de Muhlbach sur Munster

Cyclo-cross BIG MAT SPIELMANN



SPIELMANN

ORGANISATEUR: MUNSTER BIKE CLUB

COUREURS ADMIS: LICENCIES FSGT ET NON-LICENCIES (Voir précisions plus bas)

ENGAGEMENTS: A faire parvenir pour le 07 Novembre 2019 à : Marc GAERTNER

18, Vieux Chemin

68140 ESCHBACH AU VAL

Les engagements ne seront effectifs que si le règlement est joint (pas d'engagements par téléphone).

INSCRIPTIONS SUR PLACE + DOSSARDS : à partir de 12h00 (clôture 15mn avant les départs des courses)

De 11h45 à 13h30 : uniquement accessible aux coureurs des catégories Poussins à Minimes.

De 13h30 à 15h15, accessible à toutes les catégories.

Rappel: chaque coureur récupèrera son dossard personnellement.

TARIFS:

Licenciés FSGT: préinscription 5 €, sur place 8€

Non licenciés FSGT préinscrits avant le 08/11/18:

- Jeunes (jusqu'à Benjamins) : 5 €(assurance comprise)
- Minimes à Anciens : 10€(assurance comprise)

Non licenciés FSGT inscrits sur place :

- Jeunes (jusqu'à Benjamins) : 8 €(assurance comprise)
- Minimes à Anciens : 10 €(assurance comprise)

Caution pour les dossards : la licence ou 2 €

<u>DÉPART ET ARRIVÉE</u>: Salle omnisports de Muhlbach (en face du stade de foot)

Horaires	Catégories	Durée
12h45	Poussins (G+F)	7 min
13h00	Pupilles (G+F)	10 min
13h20	Benjamins (G+F)	15 min
13h45	Minimes (G+F)	20 min
14h30	Dames, Cadetts, Cadettes, SV4 et Anciens	30 min
15h30	Juniors, Seniors et Vétérans	45 min

RÈGLEMENT : de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT d'Alsace - Port du casque rigide obligatoire

CONTRÔLE ANTI DOPAGE : vestiaire club house foot Muhlbach

COMMISSAIRES: Désignés par la Commission régionale de cyclisme FSGT d'Alsace

REMISE DES PRIX : Sur place, pour toutes les catégories 30mn après la dernière course adulte

PRÉCISIONS: Participation aux épreuves de cyclo-cross:

- Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des licenciés FFC de 1ère catégorie et ceux totalisant plus de 200 points au classement national FFC établi au 01 septembre 2019.
- Les non-licenciés FSGT ne peuvent participer à plus de 3 épreuves par an toutes disciplines confondues.
- Les licenciés FFC devront présenter leur licence compétition, avec la mention CM apposée sur la licence. Les non-licenciés FSGT devront présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme de compétition.
- Les bicyclettes de type "VTT sans embouts de cintre" sont autorisées.